



APIJ

Lieu-dit « Les Sablons » et « La Remise des Genêts » - Chemin de Crouy à BERNES-SUR-OISE (95)

## Diagnostic environnemental du milieu souterrain

Rapport

Réf : CSSPIF222643 / RSSPIF14363-01

GCA / MO / LOD

29/11/2022



GINGER BURGEAP Agence Ile-de-France • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél : 01.46.10.25.70 • burgeap.paris@groupeginger.com



## SIGNALETIQUE

### CLIENT

<b>RAISON SOCIALE</b>	APIJ
<b>COORDONNÉES</b>	Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice Immeuble Okabé 67, Avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre
<b>INTERLOCUTEUR</b> <i>(nom et coordonnées)</i>	Jean-Baptiste LIENHART Chef de projet Tel : 01 88 28 88 35 <a href="mailto:lienhart@apij-justice.fr">lienhart@apij-justice.fr</a>


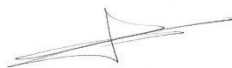

### GINGER BURGEAP

<b>ENTITE EN CHARGE DU DOSSIER</b>	GINGER BURGEAP Agence Ile-de-France 143, avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex Tél : 01.46.10.25.70 • <a href="mailto:burgeap.paris@groupeginger.com">burgeap.paris@groupeginger.com</a>
<b>CHEF DU PROJET</b>	Guillaume CAGNON Ingénieur de projet Tél. 06.72.83.14.86 <a href="mailto:g.cagnon@groupeginger.com">g.cagnon@groupeginger.com</a>
<b>COORDONNÉES Siège Social</b> <i>SAS au capital de 1 200 000 euros dirigée par Claude MICHELOT</i> <i>SIRET 682 008 222 003 79 / RCS Nanterre B 682 008 222 / Code APE 7112B / CB BNP Neuilly – S/S 30004 01925 00010066129 29</i>	Siège Social 143, avenue de Verdun 92442 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 01.46.10.25.70 E-mail : <a href="mailto:burgeap@groupeginger.com">burgeap@groupeginger.com</a>

### RAPPORT

<b>Offre de référence</b>	PSSPIF19272 du 05/09/2022
<b>Numéro et date de la commande</b>	16/09/2022
<b>Numéro de contrat / de rapport :</b>	Réf : CSSPIF222643 / RSSPIF14363-01
<b>Numéro d'affaire :</b>	A61127
<b>Domaine technique :</b>	SP01

### SIGNATAIRES

DATE	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Supervision / validation Nom / signature
29/11/2022	01	G. CAGNON 	M. OUGIER 	E. PUYDEBOIS 

## SOMMAIRE

<b>Synthèse technique</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>7</b>
1.1 Objet de l'étude.....	7
1.2 Codification des prestations .....	8
1.3 Documents de référence et ressources documentaires .....	9
<b>2. Visite de site (A100)</b> .....	<b>10</b>
2.1 Localisation et environnement du site.....	10
2.2 Description du site et des activités exercées.....	11
<b>3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)</b> .....	<b>14</b>
3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes .....	14
3.2 Historique des activités pratiquées sur le site.....	19
3.3 Historique des incidents et accidents.....	19
3.4 Consultation des plans d'épandage.....	20
3.5 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes.....	21
<b>4. Synthèse et recommandations</b> .....	<b>23</b>
<b>5. Limites d'utilisation d'une étude de pollution</b> .....	<b>24</b>

## FIGURES

Figure 1 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 300 mètres .....	10
Figure 2 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes actuelles .....	12
Figure 3 : Localisation mise à jour des sources potentielles de pollution à l'issue de l'étude des photographies aériennes .....	18

## TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées.....	9
Tableau 2 : Localisation et environnement du site .....	10
Tableau 3 : Description du site .....	11
Tableau 4 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1947 .....	15
Tableau 5 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1955.....	15
Tableau 6 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1961 .....	15
Tableau 7 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1967 .....	15
Tableau 8 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1968.....	16
Tableau 9 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1976.....	16
Tableau 10 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1986.....	16
Tableau 11 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1997 .....	16
Tableau 12 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2006.....	16
Tableau 13 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2010.....	16
Tableau 14 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2016.....	17
Tableau 15 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2018.....	17
Tableau 16 : Activités pratiquées sur le site .....	19
Tableau 17 : Activités et installations potentiellement polluantes identifiées .....	22

## ANNEXES

Annexe 1. Compte rendu de visite de site et reportage photographique

## Synthèse technique

CONTEXTE		
<b>Client</b>	APIJ	
<b>Nom / adresse du site</b>	Lieu-dit « Les Sablons » et « La Remise des Genêts » - Chemin de Crouy à BERNES-SUR-OISE (95)	
<b>Projet d'aménagement</b>	Projet de construction d'un complexe pénitentiaire par l'APIJ	
<b>Informations sur le site lui-même</b>	Superficie totale	169 610 m <sup>2</sup>
	Parcelles cadastrales	Parcelle n°30 section ZA
	Propriétaire	Non connu à ce stade
	Exploitant et usage actuel	Centre AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et zone agricole dont l'exploitant n'est pas connu à ce stade
	Environnement proche	Le site est enclavé entre des champs agricoles, un centre de formation professionnel de l'AFPA et un aéroport.
	Historique connu	Aucune information sur l'historique du site ne nous a été transmise au démarrage de cette étude
<b>Statut réglementaire</b>	Installation ICPE et régime	La Préfecture du Val d'Oise (95) et l'unité départementale de la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports) du Val-d'Oise ont été consultées le 16/09/2022 concernant le régime ICPE du site étudié. Le centre AFPA a effectivement fait l'objet d'une déclaration relative à la présence d'une chaufferie alimentant leurs bureaux. Toutefois, ni celle-ci, ni les bureaux ne se trouvent dans l'emprise de la présente étude. Par conséquent, le site étudié n'est pas soumis à la réglementation sur les ICPE.
<b>Contexte géologique et hydrogéologique</b>	Géologie	D'après la carte géologique n° 127 de CREIL et les points BSS000JVGF et BSS004AXER de la banque de données du sous-sol du BRGM (BSS), la succession lithologique au droit du site se décompose comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des remblais éventuels de la surface à 1 m de profondeur environ ou des limons des plateaux de la surface à 4 m de profondeur environ,</li> <li>• la Craie blanche du Campanien ensuite jusqu'à plus de 40 m de profondeur.</li> </ul>
	Hydrogéologie	La nappe de la Craie est située à une profondeur d'environ 25 à 30 m selon les zones compte-tenu du dénivelé de la zone d'étude. Au droit du site, cette nappe s'écoulerait vers le sud selon la carte hydrogéologique du bassin parisien fournie sur le site du SIGES Seine-Normandie, en direction de l'Oise, s'écoulant à 3 km au sud du site étudié.

<b>MISSION</b>	
<b>Intitulé et objectifs / Contexte</b>	Mission de levée de doute visant à déterminer si le site retenu pour le projet de l'APIJ relève ou non de la méthodologie nationale de gestion des Sites et Sols Pollués (SSP).
<b>Historique du site</b>	<p>Cette étude a montré que le site a accueilli :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en 1947 : le site est exploité pour un aérodrome militaire comprenant des avions, des hangars et des pistes de roulage. La photographie de 1947 montre plusieurs cratères de bombardements au droit du site étudié. La partie est du site est occupée par une partie d'un champ agricole plus grand s'étendant vers le sud-est,</li> <li>• de 1947 à 1967 : exploitation du site pour des activités d'aérodrome militaire jusqu'au départ de l'armée en 1967, année durant laquelle le site est rendu au civil. Durant cette période, plusieurs hangars, piste de roulements et bâtiments de nature indéterminée sont aménagés dans la partie centrale sud du site.</li> <li>• de 1968 à 1997: les hangars existants sur le site sont progressivement démolis à l'exception du hangar de la zone centrale sud situé à l'est de la voirie centrale. Plus aucun avion n'est identifié sur le site étudié à partir de 1968 en concordance avec l'arrêt des activités militaires citées précédemment,</li> <li>• de 1997 à aujourd'hui : le site étudié est progressivement aménagé dans la zone centrale sud autour de la voirie centrale. Dans un premier temps c'est la zone à l'ouest de la voirie qui est aménagée en premier pour créer une plateforme exploitée pour l'apprentissage des techniques du BTP par l'AFPA. Dans un second temps la partie est de la voirie centrale sud est aménagée de la même manière pour des activités du BTP de l'AFPA. En 2016, le stade sportif est progressivement démoli et des terrassements dans cette zone sont également visibles sur les photographies aériennes.</li> </ul> <p>La visite de site réalisée en octobre 2022 montre que le hangar de la zone centrale sud accueille une zone de stockage d'huiles d'entretien mécanique et une cuve de 1 000 litres de GNR (gasoil non routier) servant à alimenter les engins de chantier des activités de l'AFPA. Une tache d'huile sur la dalle béton est observée à cette occasion entre ces deux installations. La visite de site montre également de nombreux mouvements de terres au droit du site dont les qualités chimiques de ne sont pas connues. L'AFPA indique que ces déblais sont issus exclusivement du site mais en l'absence de justificatifs ou d'analyses sur ces terres, elles sont considérées comme sources de pollution potentielles. On remarque également une zone d'entraînement (pour les apprentis) à la réalisation d'ouvrages en béton comprenant l'exploitation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale pour la réalisation de voiles en béton banchés provisoires amenés à être démolis régulièrement</p> <p>Ces activités ont pu impacter la qualité des sols et des eaux souterraines au droit des zones concernées avec les composés suivants : HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB, métaux lourds, phénols et chlorophénols..</p>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	
<b>Conclusion</b>	<p>Sur la base de ces éléments, le site relève de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués</p> <p>Nous recommandons la réalisation d'investigations sur les milieux ayant pu être impactés par ces sources potentielles de pollution. Ces investigations devront être protégées contre le risque pyrotechnique.</p>

## 1. Introduction

### 1.1 Objet de l'étude

Dans le cadre d'un projet de construction pénitentiaire sur un site sis Lieu-dit « Les Sablons » et « La Remise des Genêts » - Chemin de Crouy à BERNES-SUR-OISE (95), l'APIJ a missionné GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une mission de levée de doute (A100-A110) afin de déterminer si le site étudié relève ou non de la réglementation sur les Sites et Sols Pollués (SSP).

Le site est présentement exploité par un centre de formation de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) ainsi que par des exploitants agricoles pour les parties concernées.

Aucune étude préalable sur ce site ne nous a été transmise à ce stade.

Ce rapport a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- quel est l'état du site vis-à-vis de son occupation/exploitation actuelle ?
- le site accueille-t-il ou a-t-il accueilli une installation/activité potentiellement polluantes au droit du site étudié ?
- ces activités ont-elles pu impacter la qualité des milieux au droit du site ?
- le site étudié relève-t-il de la réglementation SSP ?

## 1.2 Codification des prestations

Le présent rapport est conforme à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et aux exigences de la **norme AFNOR NF X 31-620 1, 2 et 5 : décembre 2021 - « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués »**, pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle » et le domaine D : « Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement ».

Prestations élémentaires (A) concernées	Objectifs	Prestations globales (A) concernées	Objectifs
<input checked="" type="checkbox"/> A100	Visite du site	<input type="checkbox"/> AMO en phase études	Assister et conseiller son client pendant tout ou partie de la durée du projet, en phase études.
<input checked="" type="checkbox"/> A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles	<input checked="" type="checkbox"/> LEVE Levée de doute	Le site relève-t-il de la politique nationale de gestion des sites pollués, ou bien est-il « banalisable » ?
<input type="checkbox"/> A120	Etude de vulnérabilité des milieux	<input type="checkbox"/> INFOS	Réaliser les études historiques, documentaires et de vulnérabilité, afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.
<input type="checkbox"/> A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	<input type="checkbox"/> DIAG	Investiguer des milieux (sols, eaux souterraines, eaux superficielles et sédiments, gaz du sol, air ambiant...) afin d'identifier et/ou caractériser les sources potentielles de pollution, l'environnement local témoin, les vecteurs de transfert, les milieux d'exposition des populations et identifier les opérations nécessaires pour mener à bien le projet
<input type="checkbox"/> A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	<input type="checkbox"/> PG Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site	Etudier, en priorité, les modalités de suppression des pollutions concentrées. Cette prestation s'attache également à maîtriser les impacts et les risques associés (y compris dans le cas où la suppression des pollutions concentrées s'avère techniquement complexe et financièrement disproportionnée) et à gérer les pollutions résiduelles et diffuses. Réalisation d'un bilan coûts-avantages (A330) qui permet un arbitrage entre les différents scénarios de gestion possibles (au moins deux), validés d'un point de vue sanitaire (A320). Préconisations sur la nécessité de réaliser, ou non, les prestations un plan de conception des travaux (PCT), un contrôle de la mise en œuvre des mesures (CONT), un suivi environnemental (SUIVI), la mise en place de restrictions d'usage et la définition des modalités de leur mise en œuvre. Précision des mécanismes de conservation de la mémoire en lien avec les scénarios de gestion proposés
<input type="checkbox"/> A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	<input type="checkbox"/> IEM Interprétation de l'Etat des Milieux	La prestation IEM est mise en œuvre en cas de la mise en évidence d'une pollution historique sur une zone où l'usage est fixé (installation en fonctionnement, quartier résidentiel, etc.), la mise en évidence d'une pollution hors des limites d'un site, un signal sanitaire Comparable à une photographie de l'état des milieux et des usages, la prestation IEM vise à s'assurer que l'état des milieux d'exposition est compatible avec les usages existants [9]. Elle permet de distinguer les situations qui ne nécessitent aucune action particulière, peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés, nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion
<input type="checkbox"/> A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou les sédiments	<input type="checkbox"/> SUIVI	Suivi environnemental
<input type="checkbox"/> A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	<input type="checkbox"/> BQ Bilan quadriennal	Interpréter les résultats des données recueillies au cours des quatre dernières années de suivi Mettre à jour l'analyse des enjeux concernés par le suivi sur la période sur les ressources en eau, environnementales et l'analyse des enjeux sanitaires
<input type="checkbox"/> A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	<input type="checkbox"/> CONT Contrôles	Vérifier la conformité des travaux d'investigation ou de surveillance Contrôler que les mesures de gestion sont réalisées conformément aux dispositions prévues
<input type="checkbox"/> A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	<input type="checkbox"/> XPER	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués
<input checked="" type="checkbox"/> A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées	<input type="checkbox"/> VERIF Evaluation du passif environnemental	Effectuer les vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise
<input type="checkbox"/> A270	Interprétation des résultats des investigations		
<input type="checkbox"/> A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux		
<input type="checkbox"/> A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales		
<input type="checkbox"/> A320	Analyse des enjeux sanitaires		
<input type="checkbox"/> A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages		
<input type="checkbox"/> A400	Dossiers de restriction d'usage, de servitudes		



Prestations élémentaires (A) concernées	Objectifs	Prestations globales (A) concernées	Objectifs
		Prestations globales (D) concernées	Objectifs
		<input type="checkbox"/> ATTES-ALUR	Attestation à joindre aux demandes de permis de construire (PC) ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols (SIS) ou au second changement d'usage (loi ALUR).

### 1.3 Documents de référence et ressources documentaires

**Tableau 1 : Ressources documentaires consultées**

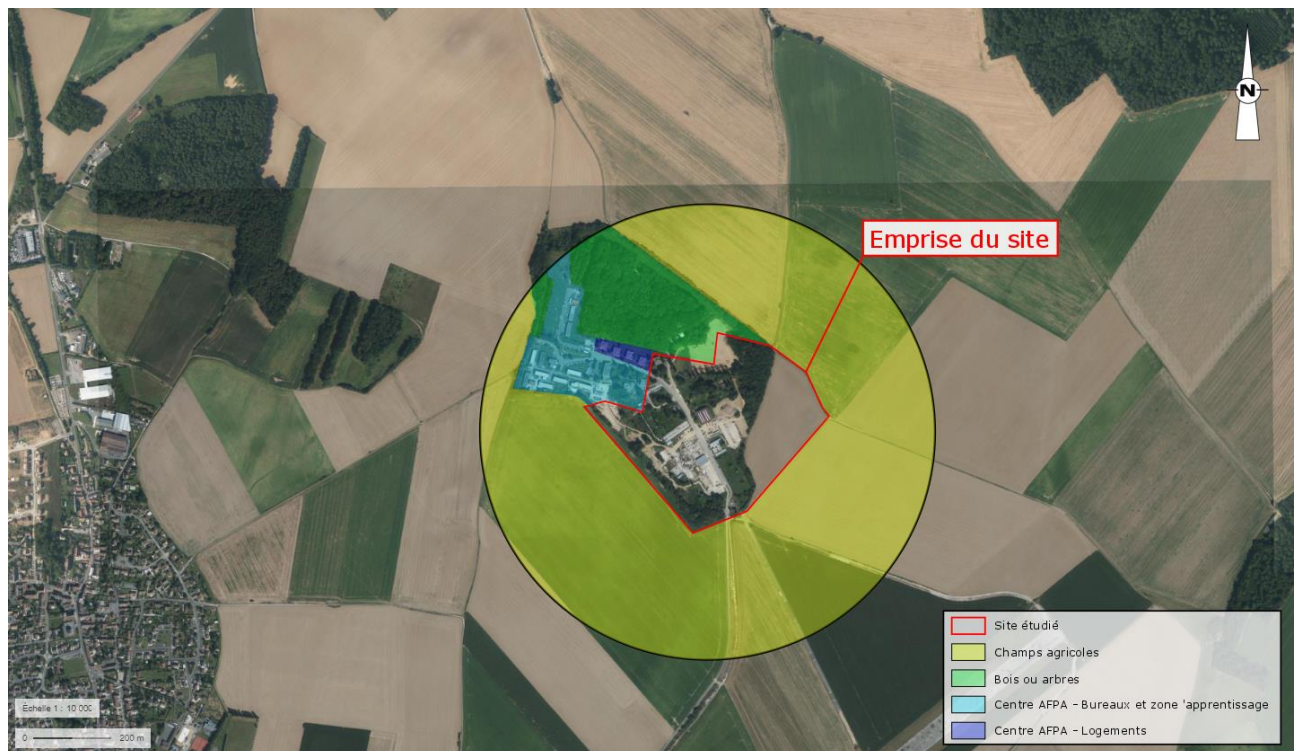
Organisme consulté	Nature des données/références
Mairie	PLU, DICRM, permis de construire... Consultation des documents d'urbanisme et vérification si le projet est inclus dans un Secteur d'Information sur les sols (SIS au sens de l'article 173 de la loi ALUR.
IGN	Photographies aériennes
IGN	Topographie, situation géographique
Préfecture du Val d'Oise - Service ICPE de la DRIEAT	Consultation de la DRIEAT le 16/09/2022 et réponse de la DRIEAT le 19/09/2022. Consultation du dossier de la chaufferie le 22/09/2022. Pas de plans disponibles.
Archives communales	Consultation du service de l'urbanisme de la ville de Bernes-sur-Oise. Le service de l'Urbanisme n'a pas connaissance d'un dossier concernant le site étudié ou bien l'ancien aérodrome exploité durant la guerre (puis post-guerre).
Archives départementales du Val d'Oise	Consultation des archives le 19/09/2022 mais aucune réponse à ce jour de la part de celles-ci.
Chambre d'agriculture de l'Oise et Direction départementale des territoires	Demande de consultation par mail des plans d'épandages auprès des deux entités concernées.
BRGM/Infoterre	Géologie et hydrogéologie

## 2. Visite de site (A100)

### 2.1 Localisation et environnement du site

**Tableau 2 : Localisation et environnement du site**

<b>Adresse du site</b>	Lieu-dit « Les Sablons » et « La Remise des Genêts » - Chemin de Crouy à BERNES-SUR-OISE (95)
<b>Superficie totale</b>	169 610 m <sup>2</sup> environ
<b>Parcelles cadastrales</b>	Parcelle n°30 section ZA
<b>Propriétaire du site</b>	Non connus
<b>Exploitant du site (et activité de l'exploitant)</b>	Centre AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et zone agricole dont l'exploitant n'est pas connu à ce stade
<b>Altitude moyenne / Topographie</b>	66 à 76 m NGF (Nivellement Général de la France) / terrain en pente du nord vers le sud
<b>Abords du site (Figure 1)</b>	Au nord : on trouve dans cette zone la suite du centre AFPA consacré au logements, à des bureaux et à une centre d'exercice sur les métiers de l'électricité. Un petit bois est également présent dans cette zone. Au-delà, ce sont des champs agricoles qui se trouvent dans cette zone. A l'est, à l'ouest et au sud : exclusivement des terrains agricoles exploités



**Figure 1 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 300 mètres**

## 2.2 Description du site et des activités exercées

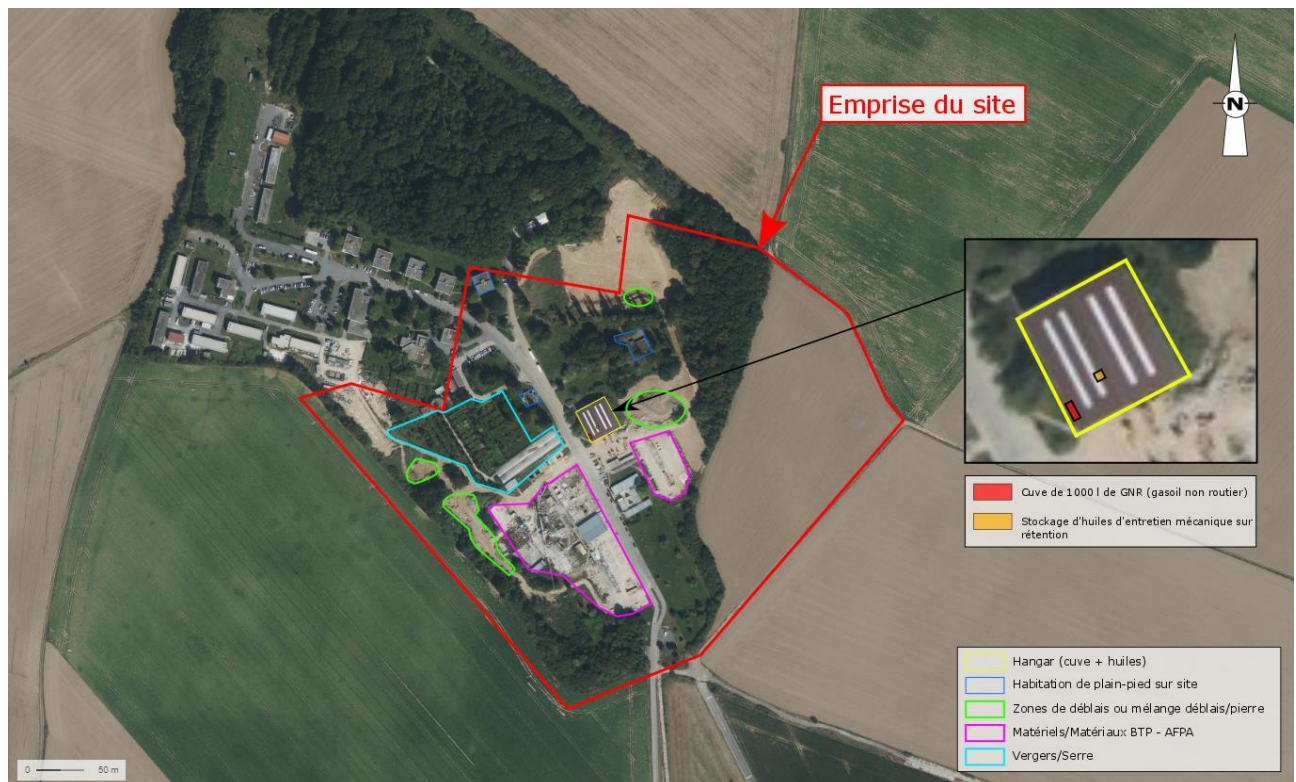
La visite du site a été réalisée le 13/10/2022, en présence de M. Guillaume CAGNON, ingénieur de GINGER BURGEAP et de M. Awfzal DJAFFAR, responsable Gestion et Services de l'AFPA, centre de formation du site.

Les photographies et le compte-rendu de la visite de site sont présentés en **Annexe 1**. Les informations recueillies sont synthétisées dans le **Tableau 3** et sur la **Figure 2** ci-dessous.

**Tableau 3 : Description du site**

<b>Aménagements / occupation des sols</b>	<p>Le site étudié comprend trois zones spécifiques distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la zone de travail de l'AFPA comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des voiries,</li> <li>• un hangar historiquement utilisé pour le stationnement des avions,</li> <li>• des zones de stockage de matériels ou de matériaux du bâtiment (parpaings, palettes de sables/ciment, du bois, ferrailles, outillage),</li> <li>• une zone d'entraînement (pour les apprentis) à la réalisation d'ouvrages en béton comprenant l'exploitation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale pour la réalisation de voiles en béton banchés provisoires amenés à être démolis régulièrement</li> <li>• des zones de stockage de déblais, ces déblais étant issus des activités d'apprentissage de l'AFPA (manœuvres avec engins de chantier avec manipulation de terres),</li> <li>• une zone qui servait auparavant de verger et de serre pour l'apprentissage de techniques agricoles et horticoles qui est abandonnée depuis plusieurs années selon M. DJAFFAR.</li> </ul> </li> </ul> <p>M. DJAFFAR nous a précisé lors de la visite que toutes les déblais identifiés en stock ou remaniés sur le site sont issues du site exclusivement.</p> <p>Le grand hangar contient une cuve de carburant aérienne de GNR (gasoil non routier) sur rétention béton servant à alimenter les machines de chantier sur lesquelles s'exercent les apprentis de l'AFPA et une zone de stockage d'huiles mécaniques sur bac de rétention en métal pour l'entretien courant de ces mêmes machines. Deux taches d'huile ont été identifiées entre ces deux stockages sur la dalle de béton.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une zone de logement/bureau non exploitée avec une partie boisée dont l'AFPA ne se sert plus. Cette zone a servi de vestiaire pour les apprentis du site pendant une période inconnue,</li> <li>• des champs agricoles dont l'exploitant n'a pas pu être identifié.</li> </ul>
<b>Clôture / surveillance / conditions d'accès</b>	<p>La zone exploitée par l'AFPA pour l'apprentissage (dont les logements servants à loger les apprentis durant leur formation) est accessible via un grand portail d'accès situé au bout du chemin de Crouy qui est fermé lorsqu'il n'y a pas d'activité et surveillé par caméras.</p> <p>Le reste du site est librement accessible.</p>
<b>Etat des revêtements</b>	<p>La route principale au centre du site (chemin de Crouy) présente quelques ornières et l'enrobé est fissuré par endroits. La dalle béton du hangar n'est pas fissurée. Les emprises restantes en sont pas recouvertes.</p>
<b>Activités et/ou installations potentiellement polluantes</b>	<p>Le grand hangar contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une cuve de carburant aérienne de GNR (gasoil non routier) d'une capacité de 1 000 litres sur rétention béton servant à alimenter les machines de chantier sur lesquelles s'exercent les apprentis de l'AFPA,</li> <li>• une zone de stockage d'huiles mécaniques sur bac de rétention en métal pour l'entretien courant de ces mêmes machines.</li> </ul>

<b>Gestion des effluents</b>	Au niveau de la route principale, plusieurs avaloirs d'eaux pluviales ont été repérés mais aucun séparateur d'hydrocarbures n'a été identifié sur le site étudié.
<b>Présence et état des réseaux et caniveaux</b>	Les caniveaux au droit de la route centrale principale du site sont entretenus. L'état des réseaux enterrés sur site n'est pas connu et M. DJAFFAR ne nous a pas fourni d'information sur ce point.
<b>Traces de pollution au sol</b>	Deux taches d'huiles ont été identifiées sur la dalle bétonnée du grand hangar entre la zone de distribution de carburant et la zone de stockage d'huiles d'entretien des machines (cuve et zone de stockage des huiles sur rétention respectivement béton et plastique/métal).



**Figure 2 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes actuelles**

Compte-tenu des installations identifiées, les installations/activités ayant pu impacter la qualité des sols ou des eaux souterraines sont :

- la cuve à gasoil et la zone de stockage d'huiles; les polluants potentiels pour ces installations sont : HCT, HAP, BTEX, métaux lourds,
- les zones de stockage de déblais ou de mélanges de terres avec des blocs de pierre ou de béton dans le cadre de l'activité d'apprentissage de l'AFPA. M. DJAFFAR de l'AFPA a précisé lors de la visite que ces terres sont exclusivement issues du site et des activités de l'AFPA. Toutefois en l'absence de justificatifs ou d'analyses sur la qualité chimique de ces matériaux, nous devons considérer la possibilité que ces remblais soient de mauvaise qualité : les polluants potentiels pour ce stockage de déblais sont : HCT, HAP, BTEX, PCB, métaux lourds,
- les zones de stockage de matériels/matériaux du BTP. Ces zones sont sujettes à des stockages temporaires de matériaux dont la nature ne nous est pas connue à ce stade et sont également des zones de circulation de machines :les polluants potentiels pour cette activité/installation sont : HCT, HAP, BTEX, PCB, métaux lourds. Ces composés sont choisis car couramment rencontrés dans les terrains de qualité chimique mauvaise ou dégradée,

La zone de verger/serre ainsi que l'habitation du site ne sont pas considérées à ce stade comme des sources potentielles de pollution. M. DJAFFAR de l'AFPA a précisé que cette habitation n'était pas chauffée au fuel La zone de verger n'était plus exploitée et à l'abandon lors de notre visite et aucun produit associé à son entretien n'a été identifié lors de la visite.

### 3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

#### 3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes

D'après les photographies aériennes anciennes des années 1947, 1955, 1961, 1967, 1968, 1976, 1986, 1997, 2006, 2010, 2016 et 2018, le site est occupé par l'AFPA et des parcelles agricoles depuis environ 2010.





Le site était auparavant un lieu de hangar pour des avions ayant été bombardé durant la seconde guerre mondiale. L'activité d'aviation militaire s'arrête entre 1967 et 1968 et le site est laissé en friche avec une partie des bâtiments jusqu'en 1997. A partir de 1997, la partie sud du site est remaniée et visiblement en cours de terrassement pour l'installation de l'actuelle plateforme de l'AFPA pour les travaux du bâtiment.







On peut remarquer que le site se développe jusqu'en 2018 pour atteindre sa configuration actuelle à partir de cette date.

Sur la base des photographies aériennes consultées, on observe les éléments suivants :

- en 1947, la présence de 5 aires de parkings pour avions autour d'une voie de circulation (taxiway) associée (orientation nord-sud) ainsi que de nombreux cratères de bombardements. Cette voie de circulation est aujourd'hui la voie routière au centre du site. Les alentours du site sont exploités par des champs agricoles à l'est, à l'ouest, au sud tandis qu'au nord, deux prolongements des voies de circulation des avions sont visibles mais la nature des activités n'est pas identifiable,
- en 1955, trois bâtiments sont présents au droit du site dont deux de taille suffisamment importante pour accueillir des avions ainsi que la présence de nouveaux accès de circulation entre la voie principale centrale et les nouveaux bâtiments. Un terrain sportif a été construit au nord chevauchant une partie située dans l'emprise du site étudié et hors-site. Au nord du site, des petits bâtiments de nature indéterminée sont construits au bord du prolongement des pistes pour avions,
- en 1961, un grand hangar a été construit au sud du site dans le prolongement des deux existants et de petits bâtiments (potentiellement des habitations) ont été construits en partie nord du site étudié dont un stade sportif (son emprise est en partie en dehors de la zone étudiée). La partie en dehors du site au nord continue à être aménagée avec la construction de nouveaux bâtiments au bord des deux prolongements de la piste pour avions,
- en 1967, la présence de nombreux avions ainsi que de nombreux bâtiments de nature indéterminée en partie nord (identifiées comme des petites habitations individuelles) est à noter. Le hangar central a été modifié pour être dans sa configuration actuelle. Les constructions au nord du site continuent à se densifier. Les parties est, ouest, et sud restent utilisées par des parcelles agricoles,
- en 1968, plus aucun avion n'est présent au droit du site étudié. L'ensemble des bâtiments situés sur le site étudié est resté en place sans modification. Les aménagements en dehors du site étudié au nord ont cessé et les bâtiments n'ont pas été modifiés,
- en 1976, un hangar en partie sud et les habitations en partie nord ont été démolis. Le reste du site est en friche et la végétation s'y développe. En dehors du site, de nombreux bâtiments initialement situés au nord ont été démolis,
- en 1986, pas de changements majeurs au droit du site étudié. En dehors du site étudié au nord, de nouveaux bâtiments ont été construits au bord du prolongement de voirie dirigé vers l'ouest,
- en 1997, la zone centrale sud aujourd'hui utilisée par l'AFPA pour des travaux de formation pour le BTP est en cours de terrassements. Cet aménagement est réalisé de part et d'autre de la voirie centrale (est et ouest) avec une emprise plus importante à l'ouest. Les bâtiments (potentiels hangars) initialement présents dans cette zone ont été démolis. Pas de changements notables aux alentours du site étudié,
- en 2006, la zone centrale sud du site étudié en bordure de la voirie est toujours en cours de terrassements. Pas de changements notables aux alentours du site étudié,

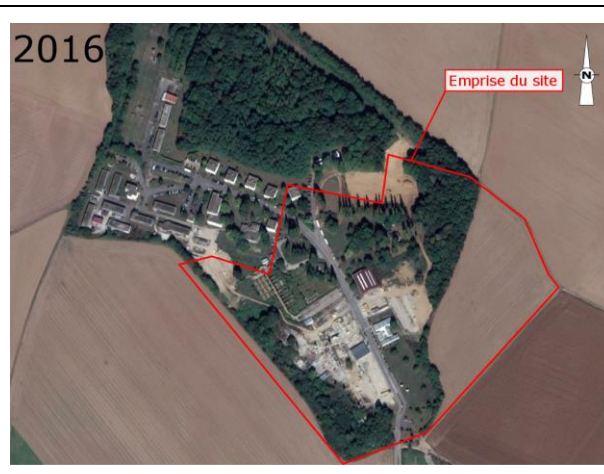
- en 2010, la zone centrale sud est toujours en cours d'aménagement. La pointe nord-ouest du site étudié a fait l'objet d'un changement de morphologie (potentiels terrassements). On observe également au nord immédiat de la zone centrale sud que la serre agricole (ou horticole) a été construite. Pas de changements notables aux alentours du site étudié,
- en 2016, l'ancien terrain sportif au nord du site étudié est en cours de terrassement (partiel). La zone centrale sud est toujours en cours d'aménagement avec construction de la zone couverte en béton à l'ouest de la voirie centrale et installation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale dont la visite de site a montré qu'elle est exploitée dans le cadre de l'apprentissage de l'AFPA,
- . Une seconde zone est aménagée devant et au-delà à l'ouest du hangar existant et des préfabriqués à l'est de la voirie centrale. A l'ouest du site, en bordure est de la zone terrassée en 2010, on remarque le développement de l'ancien verger cité dans la partie relative à la visite de site. Autour du site, la zone nord-ouest en prolongement de la voirie centrale se densifie avec la construction des bâtiments de bureaux de plain-pied dans leur configuration actuelle,
- en 2018, l'ensemble de la zone centrale sud autour de la voirie centrale est toujours en activité. Pas de changements notables autour du site.

<p><b>Tableau 4 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1947</b></p>	<p><b>Tableau 5 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1955</b></p>
<p>1947</p> 	<p>1955</p> 
<p><b>Tableau 6 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1961</b></p>	<p><b>Tableau 7 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1967</b></p>
<p>1961</p> 	<p>1967</p> 

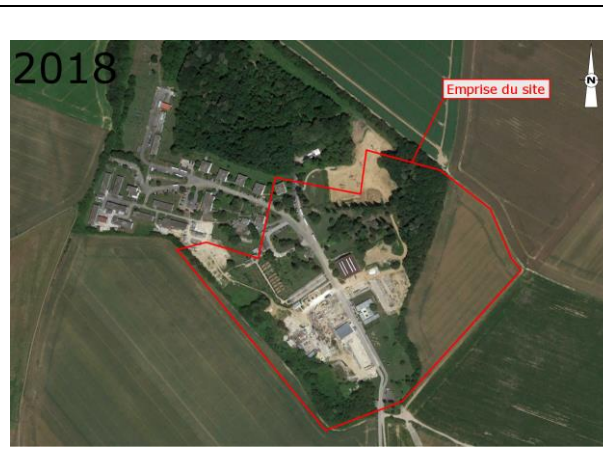
<p><b>Tableau 8 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1968</b></p>	<p><b>Tableau 9 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1976</b></p>
<p>fév-1968</p> 	<p>1976</p> 
<p><b>Tableau 10 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1986</b></p>	<p><b>Tableau 11 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1997</b></p>
<p>1986</p> 	<p>1997</p> 
<p><b>Tableau 12 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2006</b></p>	<p><b>Tableau 13 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2010</b></p>
<p>2006</p> 	<p>2010</p> 



**Tableau 14 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2016**



**Tableau 15 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2018**



A l'issue de l'étude des photographies aériennes, deux sources potentielles de pollution supplémentaires (par rapport à celles identifiées lors de la visite de site, cf. chapitre 2) ont été identifiées :

- la première source comprend les zones présentant des impacts de bombes issues de la seconde guerre mondiale dont les cratères sont visibles sur la photographie de 1947 qui ont pu impacter la qualité des sols et des eaux souterraines. Les paramètres concernés sont les suivants : métaux lourds (une attention particulière est à souligner sur l'arsenic et le mercure), BTEX, phénols et chlorophénols, HAP,
- la seconde source potentielle de pollution comprend l'ensemble des zones ayant accueilli une activité liée à l'aviation (pistes de roulage, hangars pour les avions, entretien mécanique des avions et avions eux-mêmes) visibles sur les photographies aériennes. Les composés associés à cette activité sont les suivants : HCT (huiles et hydrocarbures), HAP (hydrocarbures et imbrûlés de moteurs), BTEX (carburants et huiles), COHV (dégraissage de pièces mécaniques), PCB, métaux lourds

Compte-tenu de ces éléments, la qualité des sols ou des eaux souterraines dans les zones identifiées a pu être dégradée du fait des activités ou événements historiques exploités dans ces zones.

Une mise à jour de la localisation des sources potentielles de pollution est présentée en **Figure 3**



**Figure 3 : Localisation mise à jour des sources potentielles de pollution à l'issue de l'étude des photographies aériennes**

### 3.2 Historique des activités pratiquées sur le site

Nous avons consulté les organismes publics suivants :

- la Préfecture du Val d'Oise,
- les archives départementales du Val d'Oise,
- la mairie de Bernes-sur-Oise.

La consultation auprès de la préfecture du Val d'Oise comprend :

- une demande relative à l'existence d'une activité ICPE (Installation classées pour la protection de l'environnement) au droit du site étudié,
- une consultation relative à la chaufferie du site de l'AFPA (soumise à la réglementation sur les ICPE ou non) et sa localisation ou non sur le site étudié,

La Préfecture du Val d'Oise a indiqué qu'elle disposait d'un dossier dans leurs locaux concernant la chaufferie de l'AFPA. Après consultation du dossier, aucun plan n'était disponible pour en déterminer la localisation. Un plan des installations du site nous a été transmis par l'APIJ qui reprend l'ensemble des infrastructures du site. Ce plan nous a permis d'identifier que la chaufferie de l'AFPA est une chaufferie au gaz et qu'elle est située en dehors de notre emprise pour cette étude.

Concernant l'activité d'aérodrome militaire, la Préfecture du Val d'Oise a précisé qu'elle n'avait pas connaissance d'un aérodrome militaire sur la commune de Bernes-sur-Oise ayant déclaré une activité ICPE. Les recoupements réalisés avec les photographies aériennes montrent que les avions présents au droit du site rejoignaient les pistes de décollage situées 700 m au sud-est du site étudié. Cette activité est susceptible d'avoir impacté la qualité des sols et des eaux souterraines au droit du site avec les composés suivants : HCT, HAP, BTEX, métaux lourds. Ces informations sont reprises dans le **Tableau 16**.

La mairie de Bernes-sur-Oise via son service de l'urbanisme n'a pas su nous renseigner sur des activités spécifiques liée à la période où le site servait d'aérodrome militaire.

L'APIJ (M. LIENHART en charge des échanges sur ce dossier) nous a également informé que suite à ses demandes pour consulter le passé de cet aérodrome militaire, ils n'avaient pas reçu de réponse de la part du ministère de la Défense.

Par conséquent, le site étudié n'est pas inscrit en Préfecture au titre des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement).

**Tableau 16 : Activités pratiquées par le passé au droit le site**

Activité	Date du début de l'activité	Date de fin de l'activité	Cessation faite (Oui/Non)	Commentaires
Aérodrome militaire (Aviation, hangars et pistes de roulage associées)	Non connu	1967	Non connu	Polluants potentiels : HCT, HAP, BTEX, métaux lourds

### 3.3 Historique des incidents et accidents

Aucun accident ou plainte de riverain n'est mentionné dans les dossiers et auprès des personnes consultées.

### 3.4 Consultation des plans d'épandage

La chambre d'agriculture de l'Oise (dont dépend la commune de Bernes-sur-Oise bien que située dans le département du Val d'Oise) et la DDT 95 (Direction départementale des territoires) ont été consultés par mail en date du 25/11/2022 concernant les plans d'épandages éventuels au droit du site étudié.

A la date de rendu du rapport, nous étions en attente de leur réponse.

Nous compléterons cette information dès réception du retour de la chambre d'agriculture.

### 3.5 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes

Les données recueillies lors de cette étude ont permis de montrer que le site a successivement abrité :

- en 1947 : le site est exploité pour un aérodrome militaire comprenant des avions, des hangars et des pistes de roulage. La photographie de 1947 montre plusieurs cratères de bombardements au droit du site étudié. La partie est du site est occupée par une partie d'un champ agricole plus grand s'étendant vers le sud-est,
- de 1947 à 1967 : exploitation du site pour des activités d'aérodrome militaire jusqu'au départ de l'armée en 1967, année durant laquelle le site est rendu au civil. Durant cette période, plusieurs hangars et piste de roulements sont aménagées dans la partie centrale sud du site. On note également la construction de petits bâtiments de nature non identifiée (potentiellement des habitations) dans la zone nord du site. Un stade sportif est construit en 1961 en partie nord-est du site. Celui-ci se trouve partiellement dans l'emprise du site étudié,,
- de 1968 à 1997: les hangars existants sur le site sont progressivement démolis à l'exception du hangar de la zone centrale sud situé à l'est de la voirie centrale. Plus aucun avion n'est identifié sur le site étudié à partir de la photographie de 1968 en concordance avec l'arrêt des activités militaires citées précédemment,
- de 1997 à aujourd'hui : le site étudié est progressivement aménagé dans la zone centrale sud autour de la voirie centrale. Dans un premier temps c'est la zone à l'ouest de la voirie qui est aménagée en premier pour créer une plateforme exploitée pour l'apprentissage des techniques du BTP par l'AFPA. Dans un second temps la partie est de la voirie centrale sud est aménagée de la même manière pour des activités du BTP de l'AFPA. Ces activités comprennent l'exploitation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale et la réalisation de voiles en béton banchés provisoires amenés à être démolis régulièrement. En 2016, le stade sportif est progressivement déconstruit et des terrassements dans cette zone sont également visibles sur les photographies aériennes.

La visite de site réalisée en octobre 2022 montre que le hangar de la zone centrale sud accueille une zone de stockage d'huiles d'entretien mécanique et une cuve de 1 000 litres de GNR (gasoil non routier) servant à alimenter les engins de chantier des activités de l'AFPA. Une tache d'huile sur la dalle béton est observée à cette occasion entre ces deux installations. La visite de site montre également de nombreux mouvements de terres au droit du site dont les qualités chimiques de ne sont pas connues. L'AFPA indique que ces déblais sont issus exclusivement du site mais en l'absence de justificatifs ou d'analyses sur ces terres, elles sont considérées comme sources de pollution potentielles. On remarque également une zone d'entraînement (pour les apprentis) à la réalisation d'ouvrages en béton comprenant l'exploitation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale pour la réalisation de voiles en béton banchés provisoires amenés à être démolis régulièrement

Sur la base des informations récoltées, plusieurs activités potentiellement polluantes ont été identifiées. Elles sont listées dans le **Tableau 17** et localisées en **Figure 3**.

**Tableau 17 : Activités et installations potentiellement polluantes identifiées**

Installation / activité	Localisation sur le site	Polluants potentiels <sup>1</sup>	Milieux potentiellement impactés
Cuve à GNR de 1 000 litres	Cf. Figure 3	HCT, HAP, BTEX, métaux lourds	Sols, eaux souterraines
Zone de stockage des huiles d'entretien mécaniques sur rétention	Cf. Figure 3	HCT, HAP, BTEX, PCB, métaux lourds	Sols, eaux souterraines
Zones de parkings, de roulage ou d'entretien des avions	Cf. Figure 3	HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux lourds	Sols, eaux souterraines
Zones ayant subi des bombardements durant la seconde guerre mondiale	Cf. Figure 3	Métaux lourds (une attention particulière est à souligner sur l'arsenic et le mercure), BTEX, phénols et chlorophénols, HAP	Sols, eaux souterraines
Zones de stockage de déblais du site	Cf. Figure 3	HCT, HAP, BTEX, PCB, métaux lourds	Sols, eaux souterraines

<sup>1</sup>HCT : hydrocarbures

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques

BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

COHV : composés organo-halogénés volatils

PCB : polychlorobiphényles

## 4. Synthèse et recommandations

Dans le cadre d'un projet de construction pénitentiaire sur un site sis Lieu-dit « Les Sablons » et « La Remise des Genêts » - Chemin de Crouy à BERNES-SUR-OISE (95), l'APIJ a missionné GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une mission de levée de doute (A100-A110) afin de déterminer si le site étudié relève ou non de la réglementation sur les Sites et Sols Pollués (SSP).

Le site est présentement exploité par un centre de formation de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) ainsi que par des exploitants agricoles pour les parties concernées.

Aucune étude préalable sur ce site ne nous a été transmise à ce stade.

Cette étude a montré que le site a accueilli :

- en 1947 : le site est exploité pour un aérodrome militaire comprenant des avions, des hangars et des pistes de roulage. La photographie de 1947 montre plusieurs cratères de bombardements au droit du site étudié. La partie est du site est occupée par une partie d'un champ agricole plus grand s'étendant vers le sud-est,
- de 1947 à 1967 : exploitation du site pour des activités d'aérodrome militaire jusqu'au départ de l'armée en 1967, année durant laquelle le site est rendu au civil. Durant cette période, plusieurs hangars et piste de roulements sont aménagées dans la partie centrale sud du site. On note également la construction de petits bâtiments de nature non identifiée (potentiellement des habitations) dans la zone nord du site. Un stade sportif est construit en 1961 en partie nord-est du site. Celui-ci se trouve partiellement dans l'emprise du site étudié,
- de 1968 à 1997: les hangars existants sur le site sont progressivement démolis à l'exception du hangar de la zone centrale sud situé à l'est de la voirie centrale. Plus aucun avion n'est identifié sur le site étudié à partir de la photographie de 1968 en concordance avec l'arrêt des activités militaires citées précédemment,
- de 1997 à aujourd'hui : le site étudié est progressivement aménagé dans la zone centrale sud autour de la voirie centrale. Dans un premier temps c'est la zone à l'ouest de la voirie qui est aménagée en premier pour créer une plateforme exploitée pour l'apprentissage des techniques du BTP par l'AFPA. Dans un second temps la partie est de la voirie centrale sud est aménagée de la même manière pour des activités du BTP de l'AFPA. En 2016, le stade sportif est progressivement déconstruit et des terrassements dans cette zone sont également visibles sur les photographies aériennes.

La visite de site réalisée en octobre 2022 montre que le hangar de la zone centrale sud accueille une zone de stockage d'huiles d'entretien mécanique et une cuve de 1 000 litres de GNR (gasoil non routier) servant à alimenter les engins de chantier des activités de l'AFPA. Une tache d'huile sur la dalle béton est observée à cette occasion entre ces deux installations. La visite de site montre également de nombreux mouvements de terres au droit du site dont les qualités chimiques ne sont pas connues. L'AFPA indique que ces déblais sont issus exclusivement du site mais en l'absence de justificatifs ou d'analyses sur ces terres, elles sont considérées comme sources de pollution potentielles. On remarque également une zone d'entraînement (pour les apprentis) à la réalisation d'ouvrages en béton comprenant l'exploitation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale pour la réalisation de voiles en béton banchés provisoires amenés à être démolis régulièrement

Ces activités ont pu impacter la qualité des sols et des eaux souterraines au droit des zones concernées avec les composés suivants : HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB, métaux lourds, phénols et chlorophénols.

Sur la base de ces éléments, le site relève de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.

Nous recommandons la réalisation d'investigations sur les milieux ayant pu être impactés par ces sources potentielles de pollution. Ces investigations devront être protégées contre le risque pyrotechnique.

## 5. Limites d'utilisation d'une étude de pollution

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP

La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.



# ANNEXES



# **Annexe 1.**

## **Compte rendu de visite de site et reportage photographique**

Cette annexe contient 17 pages.

## 1. Visite sur site

### 1.1 Identification des interlocuteurs

Date	13/10/2022
Visite réalisée par	Guillaume CAGNON Ingénieur de projet de GINGER BURGEAP
En présence de (nom, fonction, coordonnées)	M. Awfzal DFAFFAR - AFPA Responsable Gestion et Services Centre de Bernes et Saint-Ouen l'Aumône
Documents consultés	Aucun

### 1.2 Identification du site

Adresse	Les Sablons/ La Remise des Genêts- Chemin de Crouy – 95340-BERNES-SUR-OISE
Références cadastrales	section ZA – parcelle n°30
Superficie totale	169 610 m <sup>2</sup>
Usage actuel (friche, site industriel en activité, usage agricole...)	Centre AFPA, champs agricoles partiels, zones arborées, et maison individuelle non exploitée
Propriétaire actuel	Non connus
Exploitant(s) actuel(s)	Centre AFPA et inconnu pour la zone agricole
Site ICPE (oui/non, commentaires)	Non – Déclaration préfecture pour une chaufferie non classable selon la réglementation ICPE

### 1.3 Conditions générales d'accès

Site clôturé ? oui / non	Oui – Accès réglementé selon autorisation de l'AFPA
surveillé ? oui / non	Oui – Accès réglementé selon autorisation de l'AFPA
Difficultés spécifiques d'accès (→ nécessité d'adapter les machines de sondages/ de faire ouvrir un passage / de récupérer les clés) ? Mettre une photo des accès si nécessaire	L'accès au site ne pose pas de difficulté spécifique mais l'activité/ la co-activité du site AFPA ainsi que l'activité agricole peuvent entraver une campagne de sondages si non-anticipée

## 1.4 Informations sur les réseaux enterrés et la collecte des eaux pluviales

Aucun plan de réseaux enterrés ne nous a été fourni lors de la visite.

## 1.5 Bâtiments présents

Trois bâtiments principaux sont situés sur site.

Réf. sur plan	Usage	Nb de sous-sol / vide sanitaire ?	Etat général (état des murs et des toitures et du dallage)	Mode de chauffage (actuel / passé)	Traces de pollution ?	Accès spécifiques?
1	Ancien hangar d'avions exploité aujourd'hui pour le remplissage de véhicules en carburants (cuve de 1 000 litres installée sur une rétention béton), l'entretien courant des machines (huiles) et du stockage de matériel ou de matériaux.	Pas de sous-sol identifié dans la zone. Aucune information sur la présence d'un vide sanitaire	Le bâtiment est dans un état très vieillissant compte-tenu de sa date de construction datant d'avant la seconde guerre mondiale. Le bâtiment étant composé de tôles métalliques	Pas de chauffage dans ce bâtiment	La zone de stockage de l'huile des machines de chantier est configurée sur rétention. Une trace d'huile noire au sol est visible à quelques m de distance entre cette rétention et la cuve de carburants.  La zone de la cuve de carburants est propre au sol.	L'accès à cette zone se fait par la porte principale du hangar.
2	Bâtiment de logements de fonction	Non visité – Sans information	Bon état visuel	Non connu	Sans objet	Pas d'autorisation d'accès spécifique à cette zone
3	Bâtiment de logement inoccupé	Non visité – Sans information	Bon état visuel	Non connu	Sans objet	Pas d'autorisation d'accès spécifique à cette zone

Des vestiaires et salles formation de l'AFPA sont présents sur le site étudié mais ces structures ne sont pas considérées comme des sources de pollution potentielles.



Figure 1 : Plan de référence pour la visite (source fond de plan : Géoportail)

### 1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes (sauf stockages)

Réf. sur plan	Activité pratiquée ou installation potentiellement polluante	Période (de .. à ..)	Accident connu ? Autre commentaire ?
En rouge dans le bâtiment 1 (zoom figure)	Cuve de carburant pour les machines de chantier servant à la formation des apprentis de l'AFPA. Stockage et distribution du carburant.	Date de début d'exploitation non connue, la cuve était utilisée à la date de notre visite	Non connu
En orange dans le bâtiment 1 (zoom figure)	Stockage d'huile sur rétention. Cette huile sert à l'entretien courant des machines exploitées sur le site. M. DJAFFAR précise qu'aucune activité de mécanique n'est réalisée sur le site car les machines sont louées et leur réparation dépend de l'entreprise les louant.	Date de début d'exploitation non connue, ces huiles étaient utilisées à la date de notre visite	Non connu
En violet en zone centrale sud à l'ouest (n°8 sur la figure 1)	Zone d'entraînement (pour les apprentis) à la réalisation d'ouvrages en béton comprenant l'exploitation d'une grue dans la zone centrale sud à l'ouest de la voirie centrale pour la réalisation de voiles en béton banchés provisoires amenés à être démolis régulièrement	Date de début d'exploitation non connue	Non connu

## 1.7 Stockages ou dépôts

Réf. sur plan	Type (cuve, bidons, vrac ?) et état	Volume (m <sup>3</sup> )	Produit contenu	Aérien (A)/ Souterrain (S)	Rétention (O/N)	Accident connu ? Autre commentaire ?
En rouge dans le bâtiment 1 (zoom figure)	Cuve de gasoil non routier de 1000 litres sur rétention béton en bon état	1	GNR	A	O	Non
4	Dépôts de déblais ou débris de bâtiment issus de travaux AFPA		Terres ou béton ou parpaings	A	N	Non
5	Dépôts de déblais ou débris de bâtiment issus de travaux AFPA	Entre 400-800	Terres ou béton ou parpaings	A	N	Non
6	Dépôts de déblais ou débris de bâtiment issus de travaux AFPA	Entre 500-1000	Terres ou béton ou parpaings	A	N	Non
7	Dépôts de matériaux du bâtiment	Entre 200 et 400	-	A	O	Non
8	Dépôts de matériaux du bâtiment, zone de travail sur murs béton	-	-	A	N	Non
9	Vergers et Serre - AFPA	-	-	A	N	Non

### 1.8 Présence de puits ou piézomètres

Pas de piézomètres ou forages identifiés lors de la visite.

### 1.9 Rejets liés à l'activité du site

Eaux pluviales mais pas de séparateurs hydrocarbures repérés sur site

### 1.10 Autres informations

Sans objet.

### 1.11 En cas d'intervention

Hauteur min/max sous plafond	Sans objet dans le hangar
Présence de dalle ? Epaisseur ?	Dalles présentes dans les zones de stockage de matériaux ou les zones de travail des apprentis de l'AFPA
Espaces encombrés ?	Nombreux espaces encombrés par des matériaux du BTP, des sondages sont toutefois possibles en prévenant l'AFPA préalablement à toute intervention.
Evacuation des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?)	Sans objet
Machine adaptée intérieur/extérieur (portatif, géoprobe...)	Terrains remaniés par endroits, le carottage permettrait d'obtenir une meilleure visibilité de la stratification des sols en surface.

## 2. Visite hors site

### 2.1 Identification des usages hors site

L'usage principal autour du site est un usage agricole.

Au nord du site, c'est la suite du centre AFPA avec des logements pour les personnes formées ainsi qu'un bois qui est présente.

Etablissements et activités au voisinage du site	Cocher	Localisation *	Commentaires et détails **
Agricole	x	x	A l'est, l'ouest et au sud du site. Ces zones sont exclusivement composées de champs exploités.
Forestier	x	x	Au nord du site Présence d'un petit bois
Habitat individuel			Récents / anciens Dispersé / urbain / périurbain Présence de jardins potagers ? (oui / non / possible) Présence de puits privés ? (oui / non / possible)
Habitat collectif	x	x	Au nord du site Présence de logements

### 2.2 Milieu naturel

Proximité de cours d'eau ?	non	Description ?	Usage ?
Présence de sources ?	non	amont/aval	Usage ?
Proximité d'une zone naturelle sensible ?	oui	Parc Naturel régional de l'Oise à 600-700m en	amont du site étudié
Présence de captages ?	Pas de captages repérés		

### 2.3 Autres observations

Sans objet

#### ► Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre

Des mesures d'urgence sont-elles à prendre ?  Oui  Non



**Photographies 1 : Allée centrale du site**



**Photographies 2 : Hangar historique du site**



**Photographies 3 : Zone 8 sur plan – Zone d'exercice BTP de l'AFPA**



**Photographies 4 : intérieur du hangar historique – Zone de la cuve de carburant stockage + distribution**



**Photographies 5 : Zone de stockage des huiles d'entretien de véhicules**



**Photographies 6 : Hangar historique – Prises de vues diverses des stockages dans toutes les zones restantes**





**Photographies 7 : Zone de stockage de déblais – Zone 5**



**Photographies 8 : Zone de stockage de matériels/matériaux – Zone 7**



**Photographies 9 : Zone de la serre – Zone 9**





**Photographies 10 : Zone de formation BTP – Zone 8**



**Photographies 11 : Zone de dépôts de remblais – Zone 4**



**Photographies 12 : Zone du logement 3**



**Photographies 13 : Zone du stockage de déblais 6**

